

---

## Appel à cas cliniques sur le cancer du poumon ALK+

- Dossier de candidature -

---

*Veillez adresser ce dossier de candidature complété ainsi que votre cas clinique sous format Power Point de 15 à 20 diapositives associé à une présentation orale de votre cas clinique en format audio ou vidéo selon le cahier des charges indiqué en annexe par mail, à l'adresse suivante : [acc@kephren-publishing.com](mailto:acc@kephren-publishing.com) d'ici le 15 février 2024 inclus.*

### 1. Renseignements généraux sur le candidat auteur

- Titre du cas clinique :
- Sous-titre du cas clinique (éventuellement) :
- Renseignements concernant l'auteur : nom, prénom, fonction, ville, hôpital, centre ou établissement d'exercice, service d'appartenance :

### 2. Déclaration des liens d'intérêt de l'auteur

- L'auteur déclare avoir des liens d'intérêts avec :

### 3. Encart d'acceptation des conditions du règlement complété et signé (Cf annexe)

#### Cadre à compléter pour les dossiers de candidatures

Nom : ..... Prénom : .....

J'accepte les conditions de participation à l'appel à cas cliniques Tribune'K Onco sur le cancer du poumon ALK+

Signature :

---

# ANNEXE

## Règlement

---

- **Objet :**

- Tout candidat qui participe à l'appel à cas cliniques, en déposant un cas clinique, déclare avoir pris connaissance et accepte sans réserve les termes du présent règlement en s'engageant à s'y conformer.

- **Descriptif du projet :**

- L'appel à cas cliniques est réalisé par Kephren Publishing avec le soutien institutionnel et financier de Takeda France SAS.
- L'appel à cas cliniques s'adresse à la communauté médicale (médecins, Professeur, pharmacien), à l'exclusion des étudiants en formation initiale (internes et « Docteurs juniors »).
- Objectifs de l'appel à cas cliniques national :
  - Favoriser le partage d'expérience autour de la prise en charge des cancers du poumon ALK+.
  - Discuter de situations complexes de cancer du poumon avec addiction oncogénique ALK+ sur le plan :
    - du diagnostic : problématiques de *Testing* moléculaire
    - de la prise en charge thérapeutique : échec de traitement, résistance aux traitements, problématique du choix de la séquence au vu des données disponibles à ce jour, critères de choix du traitement en fonction du profil du patient, gestion des métastases cérébrales, surveillance et gestion de la toxicité des thérapies ciblées...
- Les cas cliniques soumis seront évalués par le Comité Scientifique défini ci-dessous, après la clôture de l'appel à cas cliniques.
- L'ensemble des cas seront alors classés par ordre décroissant de notes :
  - Les 10 meilleurs cas cliniques feront l'objet d'un numéro spécial de la Revue Tribune'K Onco.
  - Parmi ces 10 cas, les 3 meilleurs cas cliniques disputeront la finale lors d'une web-émission en direct durant laquelle le classement des 3 vainqueurs sera déterminé par le vote des participants connectés à l'émission.

- **Candidats :**

- Les cas cliniques pourront être soumis par tout pharmacien ou médecin intéressé et/ou impliqué dans la prise en charge de cancer du poumon ALK+.
- Plusieurs cas cliniques peuvent être soumis au sein d'un même établissement mais un seul cas clinique peut être soumis par un même candidat.

- **Cahier des charges des candidatures :**

- **Synopsis du cas clinique :**

- **Présentation du patient** : état général, pathologie et antécédents, signes cliniques, environnement des soins, complications potentielles, symptômes, etc.
- **Diagnostic** : signes évocateurs, examens mis en place (biologiques, histologiques, imageries...) et qui ont permis le diagnostic
- **Stratégie thérapeutique** : stratégies possibles, critères de décision et recommandations ou référentiels, interactions médicamenteuses éventuelles, évolution clinique observée, modalités de surveillance, etc.
- **Questions et réflexions pédagogiques liées au cas documenté par des références bibliographiques**
- **Conclusion et points clés** (analyse critique des principales études et des éclairages sur les pratiques cliniques)
- **Format de soumission du cas clinique** : les cas cliniques devront être **adressés par e-mail à l'adresse mail : [acc@kephren-publishing.com](mailto:acc@kephren-publishing.com) d'ici le 15 février 2024 inclus.**
  - **L'objet de l'email** devra mentionner : « le nom du candidat auteur – Appel à cas cliniques sur le cancer du poumon ALK+ ».
  - Le corps du mail devra préciser **le nom du candidat auteur, sa spécialité, le lieu d'exercice** (établissement et service) ainsi que leurs **coordonnées téléphoniques et e-mail** (si différent de celui utilisé pour candidater).
  - Le présent dossier de candidature comprenant l'annexe « **règlement** » **signé en pièce jointe et un lien de partage de fichiers sécurisé.**
  - Le cas clinique en adéquation avec le cahier des charges, **sous format Power Point entre 15 et 20 diapositives en pièce jointe associé à une présentation orale de votre cas clinique en format audio ou vidéo d'une durée maximale de 15 minutes.**
- **Règles relatives au format de rédaction du dossier de candidature :**
  - Les cas cliniques devront répondre aux objectifs et au cahier des charges cités ci-dessus.
  - Les études, données, recommandations et référentiels cités dans le cas clinique devront être référencés et avoir été communiqués dans des congrès ou publiés dans la littérature. En cas d'utilisation d'illustrations d'anatomo-pathologie ou d'imagerie médicale, les auteurs devront être référencés.
  - Les auteurs devront respecter les recommandations internationales des différentes disciplines établies pour la nomenclature, les symboles, les abréviations, les grandeurs et unités du système international.
  - Le contenu devra être objectif et équilibré dans la présentation des bénéfices, des risques et des thérapeutiques disponibles et ne peut intégrer aucune allégation promotionnelle au profit d'un ou plusieurs produits de Takeda. Toute allégation doit être conforme aux données de la science, aux référentiels et aux recommandations de bonnes pratiques.
  - Les traitements devront être mentionnés dans leur dénomination commune internationale et non sous leur nom de marque.

- **Le descriptif du cas clinique devra respecter les règles relatives au secret professionnel, notamment les dispositions de l'article L.1110-4 du code de la santé publique. Il ne devra en aucun cas permettre l'identification directe ou indirecte des personnes concernées (patient, entourage, etc.).**
- Pour toute utilisation d'un produit hors de son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), une mention devra figurer sur les documents et être clairement citée dans la présentation.
- **Prérequis pour le candidat :**
  - En cas de sélection du cas clinique, le candidat s'engage à se rendre disponible pour d'éventuels échanges dans le cadre de la préparation de cette présentation.
  - Les cas cliniques choisis pour publication ainsi que ceux choisis pour la web-émission pourront être remis en page par Kephren Publishing si besoin. La version finale du cas sera soumise à l'auteur pour validation définitive.
  - Les cas cliniques choisis pour la web-émission devront inclure l'avertissement suivant dans la 1ère slide : « *Le cas clinique présenté reflète la pratique d'un professionnel de santé pour un patient donné et n'est pas nécessairement transposable à l'ensemble des pratiques médicales* ».
- **Comité Scientifique & sélection des dossiers**
  - Composition du Comité Scientifique :
    - Chantal DECROISSETTE, Centre Léon Bérard, Lyon
    - Renaud DESCOURT, Hôpital Morvan, Brest
    - Maurice PEROL, Centre Léon Bérard, Lyon
    - Marc DENIS, CHU Nantes
    - Marie WISLEZ, Hôpital Cochin, Paris
    - Olivier BYLICKI, HIA Sainte Anne, Toulon
  - L'ensemble des cas cliniques sera examiné par les membres du Comité Scientifique afin d'en valider l'éligibilité.
  - Le Comité Scientifique sélectionnera 10 cas cliniques selon les critères suivants :
    - Originalité du cas,
    - Qualité et pertinence clinique,
    - Valeur pédagogique,
    - Qualité rédactionnelle du cas
    - Pertinence et qualité des références à la littérature scientifique.
  - Le Comité Scientifique attribuera pour chaque critère une note allant de 0 à 20 et identifiera ensuite les 3 meilleurs cas cliniques parmi les 10 cas préalablement sélectionnés.

- Les décisions du Comité Scientifique ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées. Les membres du Comité ne pourront pas se prononcer sur les cas soumis par les membres de leurs équipes cliniques, mais seront habilités à examiner les cas soumis par d'autres équipes au sein de leur établissement.
  - Les auteurs seront avisés par e-mail de l'éligibilité ou la non-éligibilité de leur cas clinique, de la sélection de leur cas parmi les 10 meilleurs cas, de ceux sélectionnés pour la web-émission et des modifications éventuelles demandées par le Comité Scientifique.
  - L'élection des 3 meilleurs cas cliniques sera effectuée par les participants de la web-émission par recueil de leur vote en direct. A cet effet, un système de vote interactif sera mis en place durant cette dernière pour déterminer le meilleur cas clinique. En cas d'égalité des votes, le Comité Scientifique sera en charge de désigner les 3 cas cliniques vainqueurs.
  - Chacun des 10 meilleurs candidats sera sollicité par Kephren Publishing pour la rédaction d'un article sur le cas clinique soumis dans le cadre de cet appel. Les 10 articles seront publiés dans un Numéro Spécial de la Revue Tribune'K Onco. Chaque auteur percevra une rémunération d'un montant de 500 euros. En cas de refus de l'un des candidats, ou si une sollicitation reste sans réponse dans un délai de 21 jours, Kephren Publishing contactera le candidat suivant dans le classement.
- **Désignation du gagnant, prix et conditions d'attribution :**
- Les 3 finalistes sélectionnés par le Comité Scientifique parmi les 10 meilleurs cas cliniques participeront à la web-émission lors de laquelle les 3 gagnants seront désignés, en fonction du vote des professionnels de santé participants connectés à distance et bénéficieront des prises en charges associées (transport, restauration, hébergement) pour le tournage de la web-émission
  - Les votes seront ouverts à l'issue des 3 présentations des cas cliniques. Les votes seront décomptés automatiquement par l'outil de vote interactif en direct lors de la web-émission sur la page de diffusion Tribune'k Onco.
  - Il sera établi un classement des 3 finalistes en fonction du nombre de votes reçus. Les prix ne seront pas cessibles, ni échangeables, ni remboursables, même en cas de refus de la part des lauréats. Le finaliste ayant reçu le plus grand nombre de votes se verra attribuer le 1<sup>er</sup> prix suivant : prise en charge globale pour le congrès international de la World Conference on Lung Cancer (WCLC) qui aura lieu du 07 au 10 septembre 2024 à San Diego, comprenant l'inscription au congrès, le transport en classe économique (départ d'un aéroport en France), la restauration et l'hébergement.
  - Le 2<sup>ème</sup> vainqueur bénéficiera d'une prise en charge incluant les frais d'inscription « inscription en virtuel » pour le congrès de l'European Society for Medical Oncology (ESMO) qui aura lieu du 13 au 17 septembre 2024 ou d'une prise en charge globale au Congrès de Pneumologie de Langue Française (CPLF) qui aura lieu en 2025 dans la limite du montant des frais d'inscription « inscription virtuelle » à l'ESMO 2024.
  - Le 3<sup>ème</sup> vainqueur bénéficiera d'une prise en charge incluant les frais d'inscription pour le congrès du GOLF qui aura lieu en 2024.

- Les gagnants s'engagent à n'utiliser les prix que dans le but de participer aux congrès et s'interdisent toute utilisation à d'autres fins.
  - Les gagnants ne pourront prétendre à aucune somme, indemnité ou contrepartie, en plus de leur prix, quelle qu'en soit la nature, le montant ou le fondement. Les gagnants s'engagent à signer tout document actant de leur désignation en qualité de « Gagnants Primés ».
  - Les résultats des votes ne pourront en aucun cas être contestés par les finalistes. De ce fait, les finalistes s'interdisent toute réclamation quelque qu'en soit la nature, la forme ou le fondement.
  - Les aspects logistiques de l'attribution des prix seront entièrement et exclusivement à la charge de *Kephren Publishing*.
  - De plus, les prix seront attribués et devront être acceptés par les gagnants tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants.
  - Kephren Publishing se réserve le droit de remplacer les prix par des prix similaires (prise en charge à un congrès) si, par exemple, les conditions sanitaires l'obligent.
- **Dispositions juridiques :**
    - **Propriété intellectuelle**
      - Les éléments issus des cas cliniques présentés sont la propriété exclusive de leurs auteurs.
      - Les auteurs des cas cliniques concèdent à Takeda France SAS un droit d'utilisation de leur cas pour des formations internes ou toutes actions de communication ou d'éducation médicale externes à destination des professionnels de santé (exemple : symposium, Réunion d'Information Médicale, interview complémentaire...), en France et pour une durée de 1 an.
    - **Protection des données personnelles :**
      - Au titre de votre participation au présent appel à cas clinique, vous êtes informés du traitement de vos données personnelles indiquées au sein du dossier de candidature par *Kephren Publishing*, en sa qualité de responsable de traitement.
      - Destinataires de vos données personnelles :
        - La société Takeda France SAS, en sa qualité de partenaire de l'appel à cas cliniques, afin de lui permettre d'affiner sa connaissance des centres intéressés par le partage de cas cliniques et la thématique des séquences thérapeutiques.
        - Les sociétés du Groupe Pegase Healthcare auquel appartient la société Kephren Publishing
      - Vos données seront conservées par *Kephren Publishing* pendant une durée de 3 ans suivant la réception du cas clinique.

- Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement de vos données, que vous pouvez exercer auprès de *Kephren Publishing* par courrier : [henrique@ethancg.com](mailto:henrique@ethancg.com) ; toutefois le traitement de ces données conditionnant votre participation à l'appel à cas cliniques, si vous vous opposez au traitement de vos données dans les conditions précitées, le cas clinique présenté ne pourra pas être retenu.
  - **Encadrement des avantages et transparence des liens d'intérêts**
- Les 10 candidats (incluant les 3 finalistes) bénéficiant d'avantages procurés indirectement par la société Takeda France SAS devront signer un contrat de rémunération et/ou une convention d'hospitalité qui seront soumis au Conseil de l'Ordre compétent conformément aux dispositions des articles L1453-3 et suivants du Code de la Santé Publique.
- De plus, ces candidats sont informés que Takeda France SAS rendra public lesdits contrats de rémunération et/ou conventions d'hospitalité conformément aux dispositions de l'article L.1453-1 du Code de la Santé Publique.